

RÈGLEMENT INTÉRIEUR HOSPITALISATION PÉDIATRIE

Bienvenue dans notre service!

Afin de rendre votre séjour le plus agréable possible, nous souhaitons informer nos patients, parents et visiteurs sur le fonctionnement pratique de la pédiatrie hospitalière à l'UZ Brussel. Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez contacter votre équipe de soins.

Inhoud

1. Code d'accès.....	1
2. Parents ou tuteurs.....	2
3. Visiteurs.....	2
4. Stationnement.....	3
5. Alimentation.....	3
6. Ordre et propreté.....	5
7. Interdiction de fumer.....	5
8. Fin d'admission (décharge).....	5
9. Droits et obligations du patient.....	5

1. Code d'accès

- ✓ Pour garantir la sécurité de nos patients, les portes d'entrée des services pédiatriques sont fermées aux personnes non autorisées et uniquement accessibles aux parents et visiteurs munis d'un QR code d'accès. Le QR code doit être scanné à la porte: aussi bien à l'entrée qu'à la sortie du service.
- ✓ Le code d'accès QR que vous avez obtenu est strictement personnel et ne peut être transmis sans autorisation explicite de vous, parents/tuteur.
- ✓ Le QR code est lié à vos droits de visite et est valable pendant la période d'hospitalisation.
- ✓ Il vous sera attribué 2 QR codes différents du département :
 - Un QR code pour les parents: Ce QR code donne accès au service de 7h à 20h.
 - Un QR code pour les visiteurs : Ce QR code donne accès au département uniquement pendant les heures de visite de 14h à 18h30
- ✓ Vous êtes responsable de la diffusion/transmission de ce code d'accès QR à votre partenaire et/ou visiteurs. Veuillez respecter scrupuleusement les accords!
- ✓ En cas d'utilisation abusive, la sécurité peut désactiver le code QR, ce qui annulera ou restreindra les deux accès.
- ✓ En cas de perte de votre QR code d'accès, vous pouvez contacter le service par téléphone. (Tél. 02/477.70.91)
- ✓ Si vous avez mis à disposition le code QR par erreur ou l'avez rendu public, veuillez en informer immédiatement le service afin que nous puissions prendre les mesures nécessaires et faire désactiver immédiatement le code QR

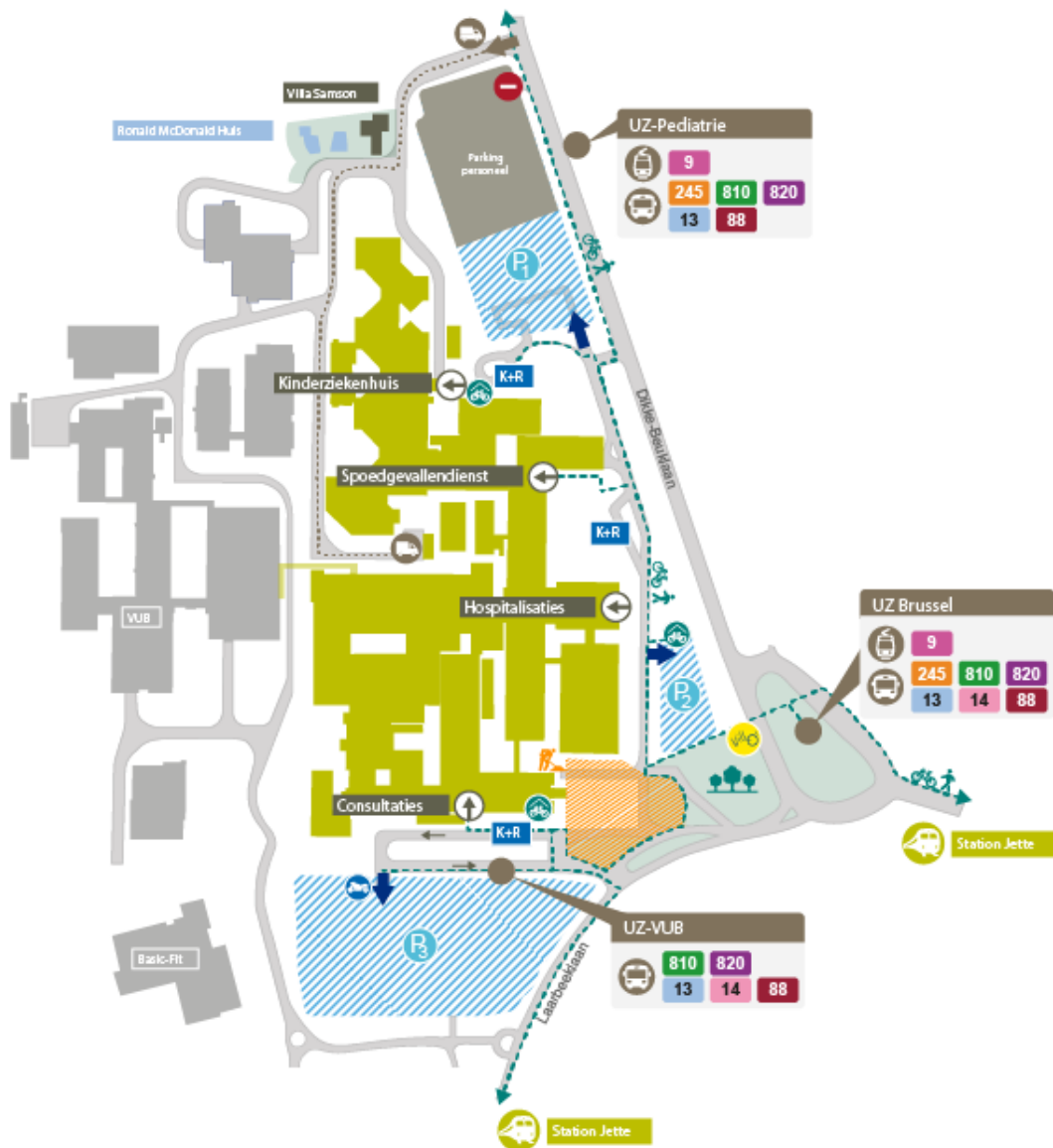
2. Parents ou tuteurs

- ✓ 1 parent ou tuteur peut dormir par nuit (rooming-in). Vous recevrez un lit et des draps. L'autre parent peut toujours venir en visite pendant les heures convenues.
- ✓ Le parent ou le tuteur est majeur et est responsable de l'enfant pendant sa présence comme dans la situation familiale. L'hôpital s'occupe des soins médicaux et infirmiers, de la préparation et de la distribution des repas (voir 'nutrition').
- ✓ Le prix par nuit (hors repas) se trouve dans 'l'explication de la déclaration d'admission'.
- ✓ Vous pouvez vous rafraîchir dans votre chambre ou utiliser la salle de bains du service. Une douche, une baignoire et une baignoire pour bébé sont disponibles. Vous apportez vos serviettes de bain et vos articles de toilette de la maison.
- ✓ Comment entrer ou sortir du département?
 - Les heures d'accès standard sont entre 7 h et 20 h. Vous entrez dans l'hôpital par l'entrée de l'hôpital des enfants.
 - En dehors des heures d'accès standard, en concertation avec le responsable de service :
 - La porte du département peut être ouverte à votre demande entre 20h et 22h. Vous sortez ou entrez dans l'hôpital par l'entrée principale (route 150).
 - Après 22h, la porte du département peut être ouverte à votre demande. Vous sortez ou entrez de l'hôpital par l'urgence (route 155).
 - En dehors des heures normales de visite, vous ne pouvez entrer dans le service que sur présentation spontanée de votre carte de visiteur
 - L'ouverture des portes n'a pas priorité sur les soins aux patients, c'est pourquoi l'autorisation d'accès peut prendre un certain temps
- ✓ Le parent qui ne passé pas la nuit quitte l'hôpital au plus tard à 20h.
- ✓ Veuillez informer les infirmières lorsque vous quittez (brièvement) le service, avec ou sans votre enfant.

3. Visiteurs

- ✓ Les visites d'autres membres de la famille sont organisées selon les modalités de visites de l'hôpital.
 - Le règlement général se trouve sur le site Internet de l'UZ Brussel.
 - Des règles spécifiques peuvent s'appliquer à votre chambre ou à votre situation.
 - Les exceptions peuvent être discutées avec votre équipe soignante
- ✓ Il est préférable de ne pas rester plus longtemps que ce que le patient souhaite et supporte.
- ✓ Nous recommandons de limiter la visite à 2 visiteurs par patient
- ✓ Si un patient est visité en chambre double, il est important de respecter la tranquillité de l'autre patient/colocataire.
- ✓ Pendant les heures de visite, des traitements ou examens peuvent avoir lieu, bien sûr ceux-ci sont toujours prioritaires.
- ✓ Veuillez maintenir le calme et la tranquillité dans le service. (Merci de ne pas laisser les enfants jouer dans le couloir)
- ✓ Comment entrer ou sortir du département?
 - Pendant les heures de visite de 14h à 18h30: par l'entrée de l'hôpital des enfants.
 - Vous scannez votre QR code à l'entrée du département.

4. Stationnement



5. Alimentation

- ✓ Les repas des patients sont fournis par l'hôpital
- ✓ Avec le rooming-in, vous avez le choix d'apporter vos propres repas ou d'utiliser les repas de l'hôpital. Si vous apportez de la nourriture de chez vous, veuillez prendre en compte les éléments suivants :
 - Ne mangez pas dans la chambre si votre enfant doit rester à jeun.
 - Demandez d'abord à l'infirmière si votre enfant peut manger ou boire des repas de la maison.
 - Vous pouvez utiliser le micro-onde dans la salle d'attente. Veuillez respecter la propreté.
- ✓ Si vous souhaitez profiter des repas de l'hôpital, veuillez le signaler à temps au bureau d'inscription de l'hôpital des enfants. Nous vous fournirons alors 3 repas par jour (petit-déjeuner, déjeuner, dîner). Il est toujours possible de les arrêter pendant votre séjour.

- ✓ Le prix par jour pour ces repas peut être trouvé dans 'l'explication de la déclaration d'admission'.
- ✓ Il est préférable de se renseigner auprès de votre mutuelle et de votre assurance hospitalisation pour un éventuel remboursement des repas
- ✓ Pendant l'hospitalisation, le parent restant auprès de son enfant, peut se voir offrir une tasse de café ou de thé au petit déjeuner et au dîner. Si vous souhaitez un café supplémentaire, vous pouvez le payer par carte bancaire au "coin café".

6. Ordre et propreté

- ✓ Veuillez garder la chambre propre et rangée pendant votre séjour.
- ✓ Veuillez également laisser les parties communes propres après utilisation (assiettes, couverts, taches de café...)
- ✓ L'hôpital assure le nettoyage de base de la chambre.

7. Interdiction de fumer

- ✓ Il est strictement interdit de fumer dans tout l'hôpital.
- ✓ Fumer n'est autorisé que sous les auvents fumeurs à l'extérieur de l'hôpital.
- ✓ Attention: le service est fermé entre 20h et 8h. Veuillez garder cela à l'esprit.

8. Fin d'admission (décharge)

- ✓ Nous essayons de vous informer à l'avance lorsque le patient peut quitter l'hôpital (sortie).
- ✓ Afin que nous puissions admettre le prochain patient à temps, nous vous demandons de libérer votre chambre dans les 2 heures suivant la sortie. La section pédiatrique dispose d'un coin salon ('Home Kidz') où vous pouvez patienter. Vous pouvez bien sûr également opter pour le hall d'entrée ou la cafétéria de l'hôpital.

9. Droits et obligations du patient

Afin de vous offrir les meilleurs traitements et soins possibles, les droits du patient s'accompagnent d'un certain nombre d'obligations.

Vous pouvez trouver vos droits et obligations en tant que patient (et parent) sur le site de l'UZ Brussel <https://www.uzbrussel.be/web/neem-zelf-uw-zorg-in-handen-/patient-rights>

Nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points:

Droits des patients:

- ✓ Recevoir un service de qualité
- ✓ Libre choix du professionnel
- ✓ Être informé de son état de santé
- ✓ Consentir librement à une intervention, avec information préalable
- ✓ En cas de divergences irréconciliables, vous pouvez introduire une réclamation auprès du service de médiation.

Tâches du patient:

- ✓ Fournir des informations correctes et complètes
- ✓ Respecter le règlement hospitalier et le matériel hospitalier
- ✓ Montrez du respect pour les soignants et respectez les accords
- ✓ Respecter la vie privée des autres patients
- ✓ Photographie et filmer à l'UZ Brussel : afin de respecter la vie privée des patients, visiteurs et employés, ... et de ne pas compromettre la prestation des soins, il existe des règles pour la prise de photos, de films et d'enregistrements sonores. Vous pouvez le lire sur le site Web.